

# LE GUILVINEC INFOS

Juin 2008 - 2ème quinzaine



## Révision simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

La commune est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé en Conseil Municipal le 13 février 2004. Afin de répondre à l'évolution de l'urbanisation et de l'aménagement sur le territoire communal, ce document d'urbanisme a aujourd'hui besoin d'être adapté. En effet, l'école Sainte Anne et le collège Saint-Joseph ont fait connaître leur projet de regroupement des structures scolaires de l'enseignement privé sur la commune ; l'association "l'Etoile d'Arvor", propriétaire du terrain d'assise du collège Saint Joseph, est en effet disposée à mettre le foncier nécessaire à disposition.

Afin de réaliser ce regroupement, il s'avère nécessaire de transformer une partie de la zone classée en "Na" (Zone permettant sports, loisirs et espaces verts) qui jouxte le collège Saint Joseph, en Uhb, ce sur environ 0,52 hectares.

C'est pourquoi, le 16 mai dernier, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure de révision simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme.

Concernant des établissements scolaires, cette révision présente un caractère d'intérêt général pour la commune.

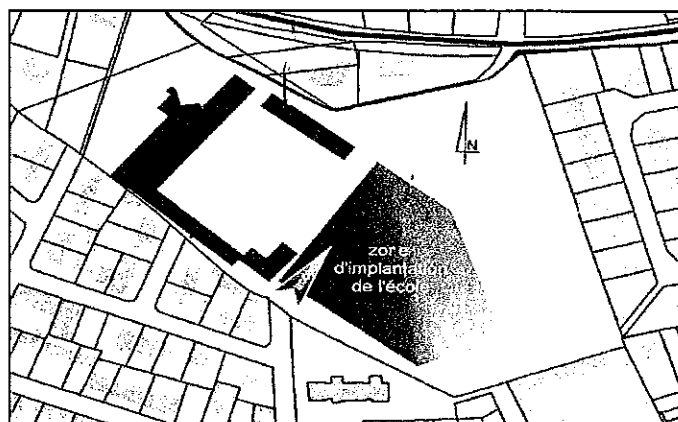
Les avantages avancés dans ce dossier sont :

- construction d'une école neuve adaptée aux besoins des enfants et des enseignants ;
- rationalisation des dépenses d'entretien, favorisant celles dédiées à l'éducation ;

- mutualisation d'un certain nombre d'équipements (cuisine, cantine, entretien, ...) ce qui diminue notablement les coûts de fonctionnement.

D'autre part, cette révision ne porte pas atteinte à l'économie générale du P.L.U. puisqu'elle concerne une surface très réduite à l'échelle communale (5200 m<sup>2</sup>) et ne présente pas de risque de nuisances. Le site est desservi par l'ensemble des réseaux (voirie, eau potable, électricité, assainissement). Le regroupement des structures scolaires permettra de sécuriser l'accès, qui se fera à partir de la rue Paul Eluard, voie de desserte de quartier peu passante. La sécurité des entrées et sorties des enfants s'en trouvera confortée.

Enfin, il est à noter que ce terrain est un "espace vert" intégré dans l'agglomération du centre-ville de la commune : son intégration partielle en zone urbaine Uhb ne constitue donc pas une extension d'urbanisation au regard de la Loi Littoral. Ci-dessous, une carte présentant la zone d'implantation prévisionnelle de l'école. Un dossier est consultable en mairie.



## Petit rappel des documents nécessaires pour une pièce d'identité

### Carte d'identité

Pièces justificatives à fournir :

- deux photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm),
- un justificatif d'état civil (extrait d'acte de naissance comportant l'indication de la filiation du demandeur),
- un justificatif de domicile ou de résidence (factures EDF, téléphone, eau),
- l'ancienne CNI en cas de renouvellement,

#### **En cas de perte ou de vol de CNI**

- en cas de perte :
- déclarer la perte en renseignant le formulaire de déclaration de perte de CNI en mairie

### Quelques rappels :

- **21 juin** : dès 19 heures, Fête de la Musique. Animation dans la rue de la Marine. Cafés et restaurants de cette rue seront ouverts jusqu'à deux heures du matin.

- **27 juin** : fête de l'Ecole Sainte-Anne

- **29 juin** : fête de l'Ecole Louise Michel organisée par l'Amicale Laïque

### Passeport

Pièces justificatives à produire

Première demande	Renouvellement
2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm)	2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm)
60 € en timbre fiscal	60 € en timbre fiscal
un justificatif de domicile ou de résidence	un justificatif de domicile ou de résidence
1 pièce d'identité ou tout autre document officiel avec photographie	l'ancien passeport
un justificatif de nationalité française	un justificatif de nationalité française
un justificatif d'état civil : un extrait d'acte de naissance avec filiation (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite)	un justificatif d'état civil : un extrait d'acte de naissance avec filiation

### **Rappel des horaires des messes**

<i>Samedi 7 juin</i>	Guilvinec	18 h
<i>Dimanche 8 juin</i>	Treffiatag	9 h 30
	Plomeur	11 h
<i>Samedi 14 juin</i>	Guilvinec	18 h
<i>Dimanche 15 juin</i>	Treffiatag	9 h 30
	Plomeur	11 h
<i>Samedi 21 juin</i>	Guilvinec	18 h
<i>Dimanche 22 juin</i>	Treffiatag	9 h 30
	Plomeur	11 h

### **Vous êtes jeunes et allez en discothèque...**

Etes-vous intéressé par des trajets municipaux en taxi à 5 € aller/retour les samedis ? Si oui, déposez-nous un papier comportant vos nom, prénom, adresse et n° de téléphone dans la boîte aux lettres au pignon de la mairie. N'oubliez pas ; s'il n'y a pas de réponses, le service ne sera pas mis en place.

*La municipalité remercie les partenaires qui acceptent de laisser des exemplaires à la disposition des Guilvinistes.*